



www.Eduscol.education.fr/cerpep

Organiser un stage CERPEP dans votre entreprise pour les personnels d'encadrement

Présentation du centre

Le CERPEP, centre d'études sur les partenariats au cœur de l'inspection générale de l'éducation nationale conçoit depuis près de 60 ans avec des inspecteurs généraux et territoriaux, des **actions de formation continue au niveau national** pour des enseignants et plus récemment pour l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, **en immersion** dans des organisations externes au système éducatif : **entreprises, organisations publiques, associations.**

Public ciblé

Les **chefs d'établissement** et les **inspecteurs** nouvellement recrutés qui effectuent leur formation à l'école des cadres de l'éducation nationale (ESENESR).

Intérêt des stages CERPEP pour les organisations partenaires

- **Faire découvrir une entreprise**, ses produits et/ou services, son implantation territoriale (locale, nationale, internationale), son contexte et ses enjeux (quelles évolutions), son modèle économique, sa structuration.
- **Faire découvrir le fonctionnement d'une entreprise, ses métiers**, aux cadres de l'éducation nationale afin de leur permettre de mieux appréhender les composantes du marché du travail pour qu'ils accompagnent efficacement les enseignants et les élèves en matière d'orientation
- **Réfléchir aux thèmes de partenariat entre l'école et le monde économique** : collaboration à la conception d'outils pédagogiques, d'études de cas mettant en valeur une entreprise afin de rendre les cours et exercices proposés par les enseignants plus concrets, amélioration de la qualité des stages, amélioration de l'insertion professionnelle, etc.
- **Motiver les salariés** d'une organisation en les impliquant dans des **projets qui ont du sens**. Il s'agit de permettre des interactions constructives directes entre les personnels du monde économique et professionnel et les personnels de l'éducation.

Format des stages en entreprises

Le principe est de proposer des immersions de 3 jours minimum à 5 jours maximum en lien avec les objectifs des cadres de l'éducation nationale et les problématiques des entreprises.

Chaque organisation choisit le nombre de cadres qu'elle souhaite accueillir et la période au cours de laquelle elle souhaite le faire, en coopération avec le CERPEP.

Le modèle de fiche joint permet de réfléchir au contenu de chaque stage : c'est à partir du contenu de ces fiches validées par le CERPEP que les informations seront ensuite intégrées dans l'application "stages CERPEP" accessible sur le web par l'entreprise avec le soutien de l'équipe CERPEP. Ces propositions de stage seront consultées directement via cette application par les personnels d'encadrement entre le 15 septembre et le 15 novembre. Ils s'inscriront au stage de leur choix et l'entreprise recevra par mail le nom ou la liste des noms des personnes ayant accepté leur proposition de stage. La procédure administrative se déroulera essentiellement via cette application, avec un contact CERPEP et un contact ESENESESR. Il a à noter que les personnels concernés peuvent trouver une organisation et la proposer au CERPEP.

Choix des thèmes

Chaque thème est défini par l'entreprise ou l'association en collaboration avec le CERPEP (voir la fiche jointe).

Prise en charge des coûts

Ce sont les organisations partenaires qui prennent en charge les coûts d'organisation des stages et le CERPEP organise avec les académies la prise en charge des frais d'hébergement et de transport.

Publication des offres de stage et des visites d'entreprises, et modalités d'inscription

Les offres de stages doivent être validées par le CERPEP entre juillet et septembre de l'année N -1 pour des stages ou visites qui se dérouleront sur l'année scolaire de novembre N-1 à juin N.

Exemple : finalisation des offres en septembre 2016 pour des stages qui se dérouleront entre novembre 2016 et juin 2017.

Publication des offres en septembre de l'année N -1 et inscription des personnels dans chaque académie de mi-septembre à mi-novembre de l'année N -1 pour les stages de l'année scolaire N-1 / N.

Exemple : publication en septembre 2016 sur le site du CERPEP, inscription de mi-septembre à mi-novembre 2016 des cadres pour des stages qui se dérouleront entre novembre 2016 et juin 2017.

Site internet et plaquette de présentation

La plaquette ci-jointe ainsi que le lien sur Eduscol : www.Eduscol.education.fr/cerpep donnent quelques informations complémentaires.

Contact :

Véronique Blanc, Inspectrice pédagogique régionale, Directrice adjointe du CERPEP

Mail : veronique.blanc@education.gouv.fr

Mobile : 06 77 26 02 98

www.Eduscol.education.fr/cerpep